

## Compte rendu du groupe contact du mercredi 27/03

Etaient présents : M. Neuviale IA-DASEN, Mme Simonet IA- DAASEN, M. Andriamaro SG (réfèrent départemental Pacte) , M. Rossignol IEN-IO, Mme Jantzen, IA-IPR EVS, M. Catoire responsable de la DPE (réfèrent académique Pacte) , Mme Jantzen IA IPR EVS, CE coordo de bassin, OS.

### 1. Intervention RCD

M. Catoire explique comment le tableau récapitulatif des RCD est rempli. Ce dernier s'agrémente grâce aux remontées automatiques exportées des bases Pronote des établissements. Néanmoins, chaque semaine il y a des soucis dans certains exports automatiques.

M. Catoire sait qu'il y a un différentiel entre le taux d'efficacité constaté sur le terrain et celui remonté via Pronote néanmoins il indique que la fiche avec le taux d'efficacité du RCD doit servir d'indicateur de pilotage au CE. Un groupe de travail académique planche actuellement sur le différentiel et va fournir un cahier des charges à l'éditeur Pronote (qui en fait se base sur les termes exacts du décret pour trier ce qu'il fait remonter ou pas...). Cela aura pour but d'élaborer un guide de bonnes pratiques.

L'académie d'Amiens est très efficace sur le RCD puisqu'elle arrive 2<sup>e</sup> au national (derrière Nancy Metz) avec environ 20%. Les taux sont meilleurs en collège et en LP qu'en LGT car les groupes imposés par la réforme des lycées rendent les remplacements plus difficiles. Un CE souligne que ce sera le cas également en collège l'an prochain avec les groupes de besoin. M. Neuviale en est bien conscient mais souligne les bons résultats des établissements en insistant sur le fait que la dynamique préexistait à la demande.

M. Catoire précise que les CE doivent rendre compte en CA deux fois par an de l'état du RCD dans leur établissement ; les préconisations s'orientent vers le mois de février et de juin. Il souligne que le RCD est une PPG, politique prioritaire du gouvernement, suivie directement par le Président de la République. Le but est de fixer des objectifs à chaque académie et de tendre vers le 100% de remplacement. Les établissements privés ne sont pas concernés cette année mais un décret est en cours et devrait les y contraindre prochainement.

Un CE souligne que le document récapitulatif a été très mal perçu dans les établissements car outre le différentiel, réel, entre la remontée et ce qui est fait, l'Etat a envoyé un signal fort de non reconnaissance des efforts déployés sur le terrain. Il ajoute que Pronote est un logiciel privé que chaque établissement choisit ou non de payer et qu'il a une vocation pratique. Il n'est pas question que « les bonnes pratiques », imposées pour des statistiques, le soient au détriment de son utilité pratique. Une autre CE s'insurge de cette utilisation alors que ce sont les établissements qui font l'effort financier pour se doter de l'outil. Elle souligne que les changements d'étiquettes de cours ont causé pas mal de problèmes dans certains services de vie scolaire. Elle s'étonne également de devoir piloter avec des indicateurs qu'on lui présente comme faux...

La discussion continue sur le remplacement des futurs groupes de besoin en 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>. Il est répondu qu'il faut se baser sur les pratiques des lycées où la réflexion se fait en notion de groupe et non de classe. M. Neuviale souligne qu'il faut surtout retenir que nous avons bien travaillé et qu'il ne faut pas s'inquiéter. Un CE lance la question du qualitatif des RCD : ce point est évidemment à travailler dans nos établissements.

## **2. Collège : Groupes de besoins 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>**

M. Neuviale souligne que les DGH ne seront pas revues (sauf comme d'habitude à la marge en fonction des affectations des élèves). Un CE s'inquiète de l'impact de ce changement sur le recrutement des PP déjà difficile. Mme Simonet précise que, comme au lycée, il est possible de fractionner l'ISOE (on l'affecte par mois et non à l'année) afin d'avoir plusieurs PP par classe qui seraient référents de groupes d'élèves et non d'une classe ; Elle ajoute qu'il est possible que le professeur documentaliste soit PP ; il suffit de lui ajouter une matière (lettres, maths...) pour que ce soit possible. C'est donc à chaque établissement de réfléchir à l'organisation qu'il souhaite.

Les CE peuvent se faire accompagner par les corps d'inspection pour mettre en place les groupes.

## **3. Dialogues de gestion**

Les dernières réponses aux questions posées en dialogue de gestion devraient arriver. Ces réunions ne feront pas l'objet d'un compte rendu car ils ont pour

vocation première que l'IA DASEN ait connaissance de certaines actions réalisées en établissement et qu'il pourrait mettre en lumière.

#### **4. Stages des élèves de 2<sup>nde</sup>**

Une visio pour les proviseurs aura lieu très prochainement. Un CE demande l'incidence d'un élève qui n'aurait pas fait de stage. M. Neuviale n'a pas de réponse. Il souligne que les écoles et les collèges pourront accueillir des stagiaires. Un proviseur souligne que l'accompagnement des élèves ne sera pas possible car tous les professeurs sont mobilisés par les examens à cette période. Se pose aussi la question de l'exploitation des stages. Certains élèves en ont profité pour faire un SNU. Ce stage pourra être indiqué comme valorisation dans Parcoursup.

#### **5. Réunion des CE**

La 2<sup>e</sup> réunion départementale des CE aura lieu le 13 mai matin.

#### **6. Calendrier de l'affectation**

La nouveauté est le pré-tour d'affectation qui permettra de donner les premiers éléments d'informations aux CE en cas d'élèves non affectés. Le CE pourra alors contacter en urgence la famille de l'élève afin de lui faire reformuler des vœux. L'affectation sera donnée en collège avant les épreuves du DNB car les épreuves écrites de ce dernier sont tardives.

Attention, M. Rossignol attire l'attention sur le fait que tout élève sans affectation fin août devra être accueilli dans son collège d'origine avant le dernier tour ! Ces jeunes ont effectivement moins de 16 ans et sont sous obligation scolaire. Il faut réfléchir à comment accueillir ces élèves à la rentrée prochaine. L'an dernier, ils étaient une quinzaine dans la Somme.

Un CE d'Amiens demande s'il est possible de mutualiser le lieu d'accueil. La réponse tient à la difficulté de mobilité de certains élèves.

M. Rossignol rappelle également que pour les élèves sans solution d'affectation, le maintien en 3<sup>e</sup> est un droit.

La prépa Lycée ouvrira au lycée Montaigne. Nous sommes en attente pour ce qui sera de l'an prochain (aucun texte sur du long terme pour l'instant).

Actuellement, le texte officiel fait état d'un volontariat. Les conditions d'accès à ce dispositif ressemblent pour l'instant beaucoup au parcours compétences de la MLDS (mais cette dernière ne prend que les jeunes de plus de 16 ans).

L'affectation de ces jeunes volontaires pourra leur être conservée mais il leur sera également possible de changer leurs vœux.

Un CE souligne que le calendrier d'affectation est très chargé en un minimum de temps.

Un proviseur demande s'il est possible de faire une réponse aux familles qui ont sollicité une section spécifique. L'Académie ne l'autorise pas, toutefois pour des raisons pratiques M. Rossignol pense que cela permettrait de libérer des places au niveau des vœux formulés par les familles.

En raison du calendrier mentionné ci-dessus, M. Rossignol propose que les commissions pour les dérogations en 1<sup>ère</sup> G aient lieu fin juin.

Un CE demande ce qu'il en est du versement pour les PFMP. Mme Jantzen répond que le problème est national.

## **7. Actualité du moment**

Les CE font remonter les difficultés liées à la fermeture de la messagerie de l'ENT. M. Neuviale dit que le Préfet envisage de demander des Sentinelles. Les grands regroupements UNSS risquent d'être annulés. Les sorties sont autorisées. Au total, ce sont 8 établissements qui ont été piratés. Il est important de vérifier le bon fonctionnement des PPMS.